



BULLETIN D'INFORMATIONS N°5

OCTOBRE 2017

1° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

1-1) Modification des statuts de la communauté de communes par ajout de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) :

M. le Maire expose que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribue aux communes et à leurs groupements une nouvelle compétence obligatoire dénommée gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). L'entrée en vigueur de cette compétence a été fixée au 1^{er} janvier 2018 avec possibilité de mise en œuvre par anticipation des dispositions relatives à cette compétence. En date du 21 septembre 2017 notre communauté de communes a souhaité par délibération se doter de cette compétence. Cette dotation est soumise à l'approbation par les communes de notre communauté de communes de cette prise de compétence et des modifications statutaires qui en découlent.

La compétence concernée comprend un volet obligatoire avec entre autres :

- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites concernés.

Elle comprend aussi un volet facultatif avec entre autres :

- la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement
- la lutte contre l'érosion des sols.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre par anticipation la compétence GEMAPI, d'approuver les modifications statutaires de notre communauté de communes correspondant à

l'inscription dans ses statuts de la compétence obligatoire et facultative.

1-2) Réhabilitation du Chemin de la LIESS :

M. le Maire présente un acte d'engagement pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du chemin de la LIESS dévasté par les effets de l'inondation du 25 juin 2016. Cette maîtrise d'œuvre sera réalisée par la société M2i MEYER ingénierie d'infrastructure (BET Ingénierie VRD). Le coût prévisionnel de cette étude se monte à 5 488 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement.



1-3) Adhésion à la plateforme «Alsace Marchés publics»:

Cette adhésion a pour objet de proposer une convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation «Alsace Marchés Publics». Cette plateforme opérationnelle depuis octobre 2012 permet de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention d'adhésion et autorise M. le Maire à la signer.

Alsace Marchés Publics

1-4) Acceptation de chèques de l'assureur pour la commune Groupama :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter 2 chèques émanant de Groupama Grand Est :

- un chèque de 1 797 € correspondant au sinistre survenu au lampadaire 29, Route des Romains,
- un chèque de 61 € correspondant au remplacement d'un tapis d'école souillé par les effets de l'inondation du 25 juin 2016.

1-5) Renouvellement de l'Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Suite à la proposition de M. le Maire de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 75 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre cette proposition en renouvelant cette adhésion.

La Fondation du Patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et peut proposer des dispositifs d'aides financières à la restauration du patrimoine.

2° COMMUNICATIONS :

2-1) Banque Alimentaire :

Dans le cadre de la Collecte nationale de produits alimentaires non périssables, la Commune s'associe à cette cause humanitaire en vous proposant une permanence

le Samedi 25 Novembre 2017 de 10h30 à 11h 30, à la Mairie,

pour les personnes souhaitant déposer leurs dons alimentaires.

Aujourd'hui nous avons besoin de ces produits :



2-2) Cérémonie du 11 Novembre :

Cette année, exceptionnellement, la cérémonie commémorative du 11 novembre se déroulera

le Vendredi 10 novembre 2017, à 19 heures

devant le monument aux morts.

avec la participation des sapeurs-pompiers de Truchtersheim et Kuttolsheim, la batterie fanfare de Kuttolsheim, les écoliers des classes de CM1 et CM2 de notre R.P.I et du souvenir français de notre canton.

Le verre de l'amitié dans la cour d'école clôturera cette cérémonie.

L'ensemble de la population est conviée à cette Cérémonie dédiée aux victimes des deux guerres mondiales et de celle d'Afrique du Nord.



Le Samedi 11 novembre les Membres du Corps des Sapeurs-Pompiers de Kuttolsheim, vous proposerons leur calendrier 2018. Merci de leur réserver un accueil chaleureux.

2-3) Sapins de Noël :

Si des particuliers souhaitent se débarrasser de beaux sapins, la commune se propose de les récupérer pour les implanter aux endroits habituels du village, durant la période de Noël. Merci de contacter la mairie au 03.88.87.51.32



2-4) Réunion PLUi

(Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :

1^{ère} réunion publique :

Dans le cadre de cette première phase de concertation, la Communauté de communes du Kochersberg est heureuse de convier ses habitants à la première réunion publique consacrée au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Y seront présentés le diagnostic du territoire, ses enjeux et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : chacun pourra y découvrir les travaux du bureau d'études qui ont notamment consisté à recenser les enjeux environnementaux sur le Kochersberg, à mettre en évidence son évolution démographique, à réaliser un état des lieux sur la production de logements, l'activité agricole, le développement économique, la gestion des espaces, etc.

Rendez-vous

le Mardi 7 novembre à 19 h 30

à l'espace Terminus à Truchtersheim !

Les éléments de concertation sont également disponibles en ligne : www.kochersberg.fr



2-5) Sécurité routière :

Il est rappelé que la vitesse, dans les rues principale et secondaires du village, doit être respectée, suivant les prescriptions du code de la route, principalement pour la sécurité des riverains de ces rues. Merci à chaque automobiliste de respecter une conduite exemplaire pour lui-même et pour l'ensemble des concitoyens de notre village, principalement les plus démunis, piétons et cyclistes.

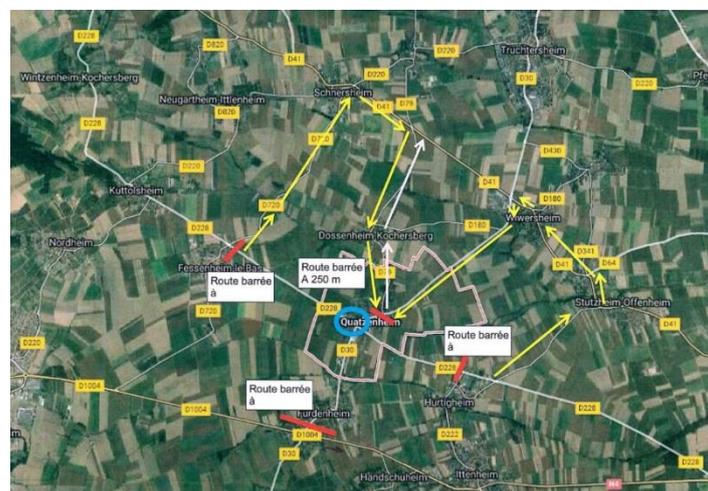


2-6) Travaux Quatzenheim :

Du **lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2017** (vacances de la Toussaint) le carrefour principal à feux sera barré pour travaux et la circulation sera interdite.

La déviation BUS ligne 205 se fera non pas par Furdenheim mais par Fessenheim - Schnersheim - Wiwersheim - Stutzheim – Hurtigheim.

Les déviations automobiles se feront par Hurtigheim - Stutzheim – Wiwersheim – Schnersheim.



2-7) Autorisation de sortie du territoire (AST) :

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni des documents suivants :

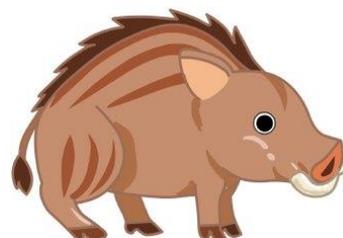
- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport accompagné éventuellement d'un visa si le pays de destination l'exige (à vérifier en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr))
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire. Le titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale. Formulaire disponible sur le site www.service-public.fr

2-8) Battues sangliers :

L'association de chasse du Kochersberg organise des battues de Sangliers sur les bans communaux de KUTTOLSHEIM / NORDHEIM / WINTZENHEIM-KOCHESTRBERG / NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM et HURTIGHEIM les :

- Samedi 04/11/2017
- Dimanche 05/11/2017
- Samedi 16/12/2017
- Dimanche 17/12/2017
- Samedi 27/01/2018
- Dimanche 28/01/2018

Pour votre sécurité et la réussite de la régulation de la population de sangliers (demandée par les agriculteurs), merci de bien vouloir, ne pas vous promener au-delà des panneaux de signalisation mis en place à cet effet.



2-9) Effectifs scolaires :

Les effectifs de notre RPI pour cette année scolaire 2017-2018 sont les suivants :

Enseignants	FESSENHEIM		WINTZENHEIM		KUTTOLSHEIM					TOTAL
	Mme SIMON-KOCHER	Mme HAEFFNER	Mme POLI	Mme HUSSON	M. LABARTHE	Mme PAULIAT		Mme ROECKEL / Mme BOEHM		
Villages/Classes	CM2	CM1	CE2	CE1	CP	PS	GS	PS	MS	
FESSENHEIM	9	7	7	6	7	1	10	3	7	57
KUTTOLSHEIM	5	9	7	4	6	5	6	4	5	52
WINTZENHEIM	7	5	5	10	8	3	5	5	3	51
AUTRE	0	0	1	2	2	0	0	1	2	7
TOTAL	21	21	20	22	23	9	21	13	17	167
	42		42		23	30		30		
	107					83				

La rentrée s'est bien déroulée pour les élèves.

**La Commission
Information.**